

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 78-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/11/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du dix novembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, PEISER Jean-Luc.

Procurations : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, BOURDONCLE Stéphane à GARCIA Pierre, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Motion pour le soutien des bailleurs sociaux de l'Ariège

Le Conseil Départemental de l'Ariège a **exprimé son désaccord** aux annonces du gouvernement concernant le logement social.

Les nouvelles orientations prises par le gouvernement (réduction de 85 millions d'euros du Fonds National des Aides à la Pierre, baisse des APL, baisse des loyers de 50 à 60 euros par mois pour les bénéficiaires, non compensée aux bailleurs sociaux), et prévues dans le futur plan national pour le logement vont avoir des conséquences fortes pour les bailleurs sociaux de l'Ariège avec des programmes d'investissement revus à la baisse et des pertes de recettes locatives estimées à près de 1.5 millions d'euros par an.

Compte-tenu de ce manque de recettes, les bailleurs sociaux risquent d'être contraints de stopper leurs investissements, avec des répercussions qui pourraient être les suivantes :

- Réduction de la production de logements neufs,
- Réduction des programmes de réhabilitation,
- Réduction des programmes de démolition et de renouvellement

Les effets induits de ces mesures pourraient avoir pour conséquence de supprimer près de 6.5 millions d'euros de commandes publiques pour les entreprises ariégeoises dès 2018, entraînant la disparition de nombreux emplois directs et la persistance de l'habitat indigne.

Au moment où les besoins de logements sont de plus en plus importants et où les efforts à engager pour améliorer la performance énergétique des logements sociaux sont de plus en plus prégnants, il est demandé au gouvernement :

- De revenir sur ces dispositions,
- Et de prendre en compte les particularités territoriales qui s'expriment dans les communes rurales et les quartiers prioritaires du département de l'Ariège.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20171116-7802017-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

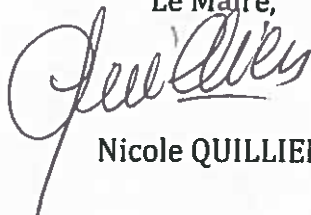
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Soutient** la position du Conseil Départemental de l'Ariège en faveur des bailleurs sociaux de l'Ariège ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20171116-7802017-DE